

<b>Numéro</b>	<b>DL211209-KK01</b>	 Illkirch-Graffenstaden
<b>Nature de l'acte</b>	Délibération	
<b>Matière</b>	Finances locales - Décisions budgétaires	
<b>Objet</b>	Budget primitif 2022	

---

## VILLE D'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

---

### Extrait du registre des délibérations Conseil Municipal du 20 janvier 2022 à l'Illiade

L'an deux mil vingt-deux le vingt janvier à 19 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni à l'Illiade - en session ordinaire - sur convocation et sous la présidence de Monsieur Thibaud PHILIPPS, Maire.

#### **Etaient présents :**

PHILIPPS Thibaud, Maire, SAIDANI Lamjad, SEIGNEUR Sylvie, SCHEUER Serge, HERR Isabelle, RICHARD Yvon, COMBET-ZILL Marie, HAAS Philippe, GALLER Lisa, Adjoints, PFISTER Luc, KIRCHER Jean-Louis, FRUH Hervé, STEINHART André, KIEHL Fabrice, HEIM Valérie, MASSÉ-GRIESS Dominique, DIDELOT Sandra, HERBEAULT Cédric, DABYSING Davina, RINKEL Marie, FROEHLY Claude, CASTELLON Martine, LELEU Bénédicte, BACHMANN Emmanuel, MAGDELAINE Séverine, GENDRAULT Pascale, LEVY Thomas, RIMLINGER Barbara, BEAUJEU Rémy, FRUH Marie-Josée, Conseillers

#### **Etaient excusés :**

- Madame Elisabeth DREYFUS ayant donné procuration à Madame Dominique MASSÉ-GRIESS
- Monsieur Ahmed KOUJIL ayant donné procuration à Madame Lisa GALLER
- Madame Stéphanie CLAUS ayant donné procuration à Madame Dominique MASSÉ-GRIESS
- Monsieur Arnaud DESCHAMPS ayant donné procuration à Madame Bénédicte LELEU
- Monsieur Soufiane KOUJIL ayant donné procuration à Madame Davina DABYSING

---

Nombre de conseillers présents :	30
Nombre de conseillers votants :	35
Date de convocation et affichage :	14 janvier 2022
Date de publication délibération :	25 janvier 2022
Date de transmission au Contrôle de Légalité :	25 janvier 2022

---

<b>Numéro</b>	<b>DL211209-KK01</b>	1/26
<b>Matière</b>	7.1. Finances locales - Décisions budgétaires	

## II. FINANCES ET COMMANDE PUBLIQUE

### 4. BUDGET PRIMITIF 2022

Conformément à la délibération du Conseil Municipal du 7 novembre 1996 fixant les modalités de vote du budget primitif communal selon le plan de comptes M14 par nature et par opération en section d'investissement,

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

- **d'adopter le budget primitif de l'exercice 2022 dont les balances s'équilibrent comme suit par chapitre :**

SECTION DE FONCTIONNEMENT	BUDGET PRIMITIF 2021	BUDGET PRIMITIF 2022
<b>DEPENSES REELLES</b>	<b>24 560 060</b>	<b>25 071 690</b>
014 - ATTENUATION DE PRODUITS	85 000	80 000
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	5 602 360	5 729 100
012 - CHARGES DE PERSONNEL	13 210 000	14 442 500
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5 169 600	4 396 990
66 - CHARGES FINANCIERES	440 000	385 000
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	53 100	38 100
<b>DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>2 865 340</b>	<b>2 476 310</b>
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	615 340	226 310
042 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	2 250 000	2 250 000
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>27 425 400</b>	<b>27 548 000</b>
SECTION DE FONCTIONNEMENT	BUDGET PRIMITIF 2021	BUDGET PRIMITIF 2022
<b>RECETTES REELLES</b>	<b>27 425 400</b>	<b>27 548 000</b>
013 - ATTENUATION DE CHARGES	466 500	466 500
70 - PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE	1 247 500	1 102 500
73 - IMPOTS ET TAXES	21 289 400	21 180 400
74 - DOTATIONS ET SUBVENTIONS	3 746 000	3 946 000
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	670 000	646 800
76 - PRODUITS FINANCIERS	4 000	3 800
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 000	202 000
<b>RECETTES D'ORDRE</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>27 425 400</b>	<b>27 548 000</b>

<b>Numéro</b>	<b>DL211209-KK01</b>	2/26
<b>Matière</b>	7.1. Finances locales - Décisions budgétaires	

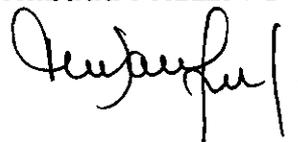
SECTION D'INVESTISSEMENT		BUDGET PRIMITIF 2021		BUDGET PRIMITIF 2022	
		DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
	<b>OPERATIONS REELLES</b>	<b>12 706 200</b>	<b>9 840 860</b>	<b>12 260 000</b>	<b>9 783 690</b>
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS		350 000		381 000
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	12 000	580 000	12 000	800 000
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT				867 200
16	EMPRUNT D'EQUILIBRE		7 858 660		7 383 290
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	1 443 500	2 200	1 482 500	2 200
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	432 000		450 400	
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	212 440		200 300	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 127 260		1 282 200	
21	ECRITURES D'INVENTAIRE	1 000 000			
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION	50 000			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	904 000		2 031 000	
23	ECRITURES D'INVENTAIRE		1 050 000		
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	4 000		31 800	350 000
201401	REHABILITATION ET EXTENSION EM LIXENBUHL	5 000			
201402	ECOLE ELEMENTAIRE LIBERMANN	5 796 000		4 398 000	
201901	HALL DES SPORTS	1 120 000		1 000 000	
201903	MAISON DE LA JEUNESSE ET DES ASSOCIATIONS			1 000 000	
202101	EQUIPEMENT SPORTIF SCHLOSSMATT	100 000			
202102	CONSTRUCTION SKATE PARK	500 000		31 800	
202103	HOTEL DE POLICE			290 000	
202105	FORUM			50 000	
	<b>OPERATIONS D'ORDRE</b>	<b>90 000</b>	<b>2 955 340</b>	<b>200 000</b>	<b>2 676 310</b>
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		615 340		226 310
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION		2 250 000		2 250 000
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (dont inventaire 2031 au 2313)	90 000	90 000	200 000	200 000
	<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>12 796 200</b>	<b>12 796 200</b>	<b>12 460 000</b>	<b>12 460 000</b>

**Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,  
adopte la présente délibération.**

- Pour :**           **25** PHILIPPS Thibaud, SAIDANI Lamjad, SEIGNEUR Sylvie, SCHEUER Serge, DREYFUS Elisabeth, KOUJIL Ahmed, HERR Isabelle, RICHARD Yvon, COMBET-ZILL Marie, HAAS Philippe, GALLER Lisa, PFISTER Luc, KIRCHER Jean-Louis, FRUH Hervé, STEINHART André, KIEHL Fabrice, HEIM Valérie, CLAUS Stéphanie, MASSÉ-GRIESS Dominique, DIDELOT Sandra, HERBEAULT Cédric, DABYSING Davina, RINKEL Marie, KOUJIL Soufiane, FRUH Marie-Josée
- Contre :**           **9** FROEHLY Claude, CASTELLON Martine, LELEU Bénédicte, BACHMANN Emmanuel, MAGDELAINE Séverine, DESCHAMPS Arnaud, GENDRAULT Pascale, LEVY Thomas, RIMLINGER Barbara
- Abstention :**   **1** BEAUJEU Rémy

**Pour extrait conforme**

**Le Maire  
Thibaud PHILIPPS**



<b>Numéro</b>	<b>DL211209-KK01</b>	4/26
<b>Matière</b>	7.1. Finances locales - Décisions budgétaires	

## **PRESENTATION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

### **I. Dépenses de fonctionnement**

- A. Répartition des dépenses de fonctionnement par chapitre**
- B. Détail des dépenses réelles de fonctionnement**
- C. Détail des dépenses d'ordre de fonctionnement**

### **II. Recettes de fonctionnement**

- A. Répartition des recettes de fonctionnement par chapitre**
- B. Détail des recettes réelles de fonctionnement**

### **III. Epargne disponible 2022**

## **PRESENTATION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

### **I. Dépenses d'Investissement**

- A. Répartition des dépenses réelles d'investissement par chapitre**
- B. Détail du programme pluriannuel d'investissement**
- C. Détail des chapitres globalisés**
- D. Dépenses d'ordre d'investissement**

### **II. Recettes d'Investissement**

- A. Détail des recettes réelles d'investissement par chapitre**
- B. Détail des recettes d'ordre d'investissement**

<b>Numéro</b>	<b>DL211209-KK01</b>	5/26
<b>Matière</b>	7.1. Finances locales - Décisions budgétaires	

Le budget primitif 2022, dans le droit fil des orientations présentées lors de la séance du conseil municipal du 9 décembre 2021, s'inscrit dans les ambitions du projet de mandature à savoir concilier optimisation des charges de gestion, allocation des ressources, permettant le développement des services et équipements nécessaires aux habitants et aux usagers.

Dans ce contexte, le budget 2022 s'élève à 40 008 000 euros en dépenses, dont 27 548 000 euros en dépenses de fonctionnement et 12 460 000 euros en dépenses d'investissement.

## PRESENTATION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

### I) DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

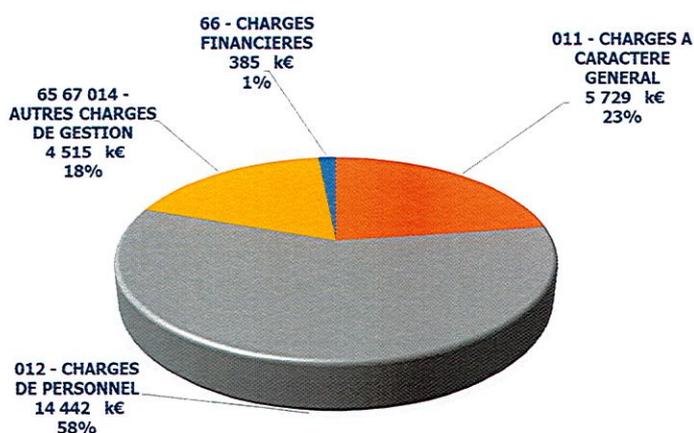
#### A. Répartition des dépenses de fonctionnement par chapitre

DEPENSES - SECTION DE FONCTIONNEMENT	BUDGET PRIMITIF 2022	CHAPITRE
	<b>27 548 000</b>	
Charges à caractère général	5 729 100	011
Charges de personnel	14 442 500	012
Autres charges de gestion	4 515 090	65/67/014
Charges financières	385 000	66
Dépenses d'ordre	2 476 310	023 / 042

#### B. Détail des dépenses réelles de fonctionnement

*Montant des dépenses réelles de fonctionnement : 25 071 690 euros*

*Répartition par chapitre des dépenses réelles de fonctionnement :*



<b>Numéro</b>	<b>DL211209-KK01</b>	6/26
<b>Matière</b>	7.1. Finances locales - Décisions budgétaires	

### ***Chapitre 011 : Charges à caractère général***

Les charges à caractère général s'élèvent à **5 729 100 euros** (5 602 360 euros en 2021).

et se répartissent en quatre familles présentées ci-dessous :

- *Achat de matières et fournitures : 1 681 110 euros (1 737 920 euros en 2021)*

Eau, électricité, combustibles, carburants, alimentation, autres fournitures non stockées, fournitures d'entretien, fournitures de petit équipement, vêtements de travail, fournitures administratives, livres et fournitures scolaires

- *Services extérieurs : 3 028 254 euros (2 950 145 euros en 2021)*

Contrats de prestations de services, locations, charges locatives, entretien des terrains, bâtiments, voies et réseaux, bois et forêts, matériel roulant et autres biens mobiliers, maintenance, primes d'assurances, études et recherches, documentation, versements à des organismes de formation, frais de colloques et séminaires et autres frais divers

- *Autres services extérieurs : 922 536 euros (817 565 euros en 2021)*

Honoraires, frais d'actes et contentieux, annonces et insertions, fêtes et cérémonies, catalogues et imprimés, publications, transports, réceptions, frais d'affranchissement, frais de télécommunication, services bancaires, cotisations, frais de gardiennage et frais de nettoyage

- *Impôts, taxes et versements assimilés : 97 200 euros (96 730 euros en 2021)*

Taxes foncières, impôts directs, taxes et impôts sur les véhicules et autres impôts

A noter qu'en déduisant du chapitre 011 « Charges à caractère général » le poste « Impôts, taxes et versements assimilés » de 97 200 euros, nous obtenons le montant des « autres achats et charges externes ».

Afin de permettre aux collectivités d'évaluer le niveau de ces charges par rapport aux communes de même strate au niveau national, la direction générale des finances publiques (DGfip) propose le ratio suivant : « Autres achats et charges externes » par habitant.

Pour la Ville d'Illkirch-Graffenstaden, il s'élève à **205 euros** au budget primitif 2022 pour une moyenne nationale de communes de même strate appartenant à un groupement à fiscalité professionnelle unique de 265 euros.

***Chapitre 012 : Charges de Personnel***

Les charges de personnel brutes s'élèvent à **14 442 500 euros** (13 210 000 euros en 2021)

A noter qu'un montant de 466 500 euros est inscrit en recettes de fonctionnement, au titre des remboursements sur rémunérations. Les charges de personnel nettes, déduction faite des remboursements sur rémunérations, sont donc de 13 976 000 euros.

*Comparaison des ratios d'Ilkirch-Graffenstaden par rapport à la moyenne nationale des communes de même strate appartenant à un groupement à fiscalité professionnelle unique :*

Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement : **55,7 %** pour une moyenne nationale de 60,69 %.

Dépenses de personnel / habitant : **508 euros** pour une moyenne nationale de 764 euros.

***Chapitre 014 : Atténuation de produits***

Ce chapitre comptabilise le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) pour un montant de 80 000 euros.

***Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante***

Une enveloppe prévisionnelle est inscrite pour un montant de **4 396 990 euros** (5 169 600 euros en 2021). Elle est composée à hauteur de 91 % de subventions de fonctionnement.

Affectation prévisionnelle des subventions de fonctionnement : 4 021 040 euros (4 818 300 euros en 2021)

Subvention société publique locale L'illiade : 2 021 040 euros (2 283 000 euros en 2021)

Subventions sportives : 215 000 euros

Subventions développement social urbain : 11 000 euros

Subventions associations culturelles : 50 400 euros (16 200 euros en 2021)

Subventions développement durable : 8 200 euros (10 200 euros en 2021)

Subventions pour les écoles : 8 500 euros

Subventions jeunesse : 46 500 euros

Subventions structures petite enfance : 1 329 500 euros (1 256 500 euros en 2021)

Subvention Centre communal d'action sociale : 172 000 euros

Subvention Groupement d'actions sociales / CNAS : 70 000 euros

Subvention amicale du personnel : 55 400 euros

Subventions diverses associations : 33 500 euros (97 500 € en 2021)

<b>Numéro</b>	<b>DL211209-KK01</b>	8/26
<b>Matière</b>	7.1. Finances locales - Décisions budgétaires	

### ***Chapitre 66 : Charges financières***

Les charges financières s'élèvent à **385 000 euros** en diminution de 55 000 euros par rapport à 2021.

A titre de comparaison :

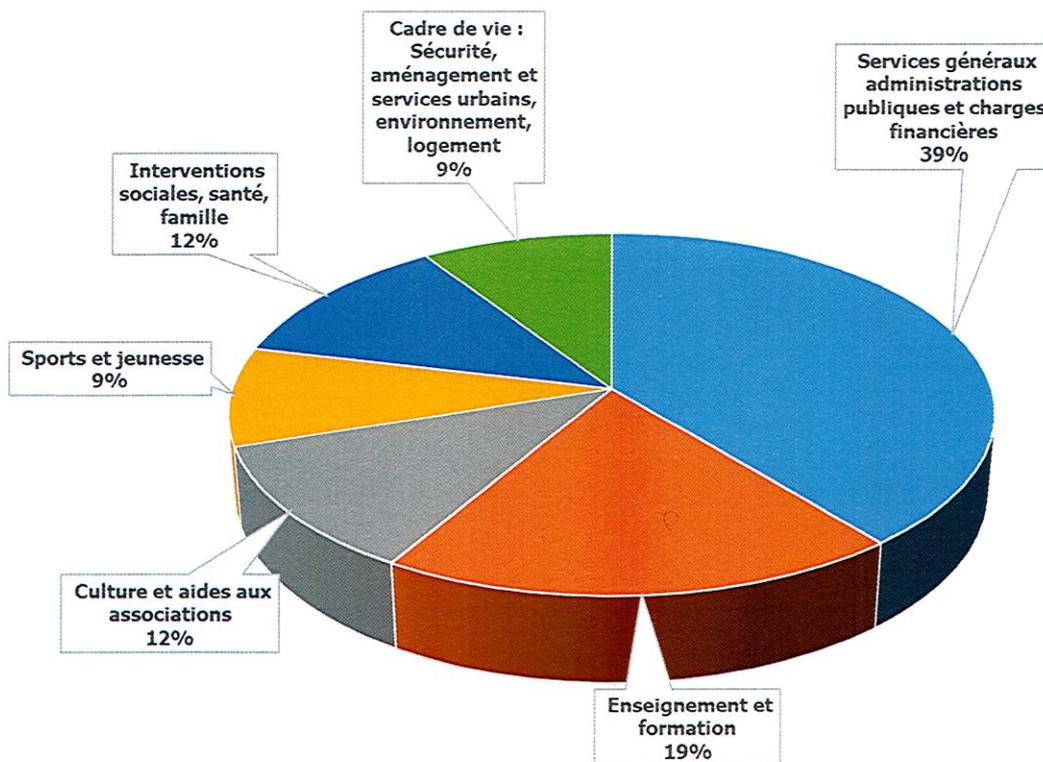
Charges financières par habitant – Ville d'Ilkirch-Graffenstaden : 14 euros

Moyenne de la strate (communes de 20 000 à 50 000 habitants appartenant à un groupement à fiscalité professionnelle unique) : 25 euros

### ***Chapitre 67 : Charges exceptionnelles : 38 100 euros***

(Titres annulés sur exercices antérieurs, amendes fiscales et pénales, autres charges exceptionnelles)

**Une répartition des dépenses réelles de fonctionnement par secteur d'activités en fonction de la nomenclature fonctionnelle est présentée ci-dessous :**



<b>Numéro</b>	<b>DL211209-KK01</b>	9/26
<b>Matière</b>	7.1. Finances locales - Décisions budgétaires	

**Présentation analytique des inscriptions budgétaires 2022 liées à la démarche environnementale :**

Une enveloppe de 1 452 950 euros est affectée à cette démarche dont 161 350 euros en fonctionnement et 1 291 600 euros en investissement.

Détail par section :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
<b>DEVELOPPEMENT DURABLE</b>	
PRESTATIONS DE SERVICES ENVIRONNEMENT ET FOURNITURES : audit 14001, essuie-mains en tissu, expérimentation apiculture, installation apiscopie école, sorties nature ...	18 150,00
SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES : partenariat avec Alsace nature / LPO / Cadr'67, défi vélo, animation pédagogique milieu scolaire	8 200,00
CONTRAT PRESTATIONS DE SERVICE : collecte bio-déchets, collecte bac jaune, entretien dérouleur essuie-mains, traitement gestion déchets ISO 140001	14 000,00
Total	40 350,00
<b>ENERGIE</b>	
COMBUSTIBLES PLAQUETTES DE BOIS SERVICES COMMUNS	3 500,00
CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC DES ENTREPRISES : AMO contrat d'exploitation chauffage	6 500,00
AUTRES SERVICES EXTERIEURS ENVIRONNEMENT : partenariat Alter Alsace Energies	3 000,00
ENTRETIEN ET REPARATIONS BATIMENTS - ENERGIE	30 000,00
Total	43 000,00
<b>RESSOURCES HUMAINES</b>	
Total RESSOURCES HUMAINES	78 000,00
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>161 350,00</b>

<b>Numéro</b>	<b>DL211209-KK01</b>	10/26
<b>Matière</b>	7.1. Finances locales - Décisions budgétaires	

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
<b>AMENAGEMENT URBAIN</b>	
FOURNITURES ABRIS-VELOS	15 000,00
Total	15 000,00
<b>DEVELOPPEMENT DURABLE</b>	
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT PERS DROIT PRIVE - ENVIRONNEMENT : Aides à l'acquisition des vélos assistance électrique	25 000,00
INSTALL, MATERIEL OUTILL TECHNIQ - ENVIRONNEMENT : Mise en place de ruche urbaine, création d'un poulailler collectif, bac de compostage, vélo cargo services techniques ...	15 000,00
FRAIS D'ETUDES FERME URBAINE	20 000,00
Total	60 000,00
<b>ESPACES VERTS</b>	
PUITS JARDINS FAMILIAUX	18 000,00
VEGETALISATION DES COURS D'ECOLES	250 000,00
Total	268 000,00
<b>ELECTRICITE</b>	
ECLAIRAGE PUBLIC INTELLIGENT	200 000,00
PASSAGE EN LED DE L'ECLAIRAGE VETUSTE	29 000,00
Total	229 000,00
<b>ENERGIE</b>	
RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS	518 000,00
FRAIS D'ETUDES - ENERGIE Audit énergétique	48 000,00
TRAVAUX INSTALL MATERIEL OUTILL TECHNIQ - ENERGIE	11 800,00
INSTALL, MATERIEL OUTILL TECHNIQ - ENERGIE	1 000,00
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT PERS DROIT PRIVE - ENERGIE	600,00
Total	579 400,00
<b>LOGISTIQUE ECOLES</b>	
ACQUISITION DE VELOS-CARGOS	40 200,00
Total	40 200,00
<b>PARC AUTOMOBILE</b>	
MATERIEL DE TRANSPORT (Véhicules Gaz ou électrique)	100 000,00
Total	100 000,00
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>1 291 600,00</b>

## **C. Détail des dépenses d'ordre de fonctionnement : 2 476 310 euros**

Les dépenses d'ordre de fonctionnement comportent deux chapitres :

### ***Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement : 226 310 euros***

Il représente l'excédent des recettes de fonctionnement sur les dépenses de fonctionnement permettant de financer une partie des dépenses d'investissement.

### ***Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transferts entre sections : 2 250 000 euros***

Ce chapitre comptabilise les dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles.

<b>Numéro</b>	<b>DL211209-KK01</b>	12/26
<b>Matière</b>	7.1. Finances locales - Décisions budgétaires	

## II) RECETTES DE FONCTIONNEMENT

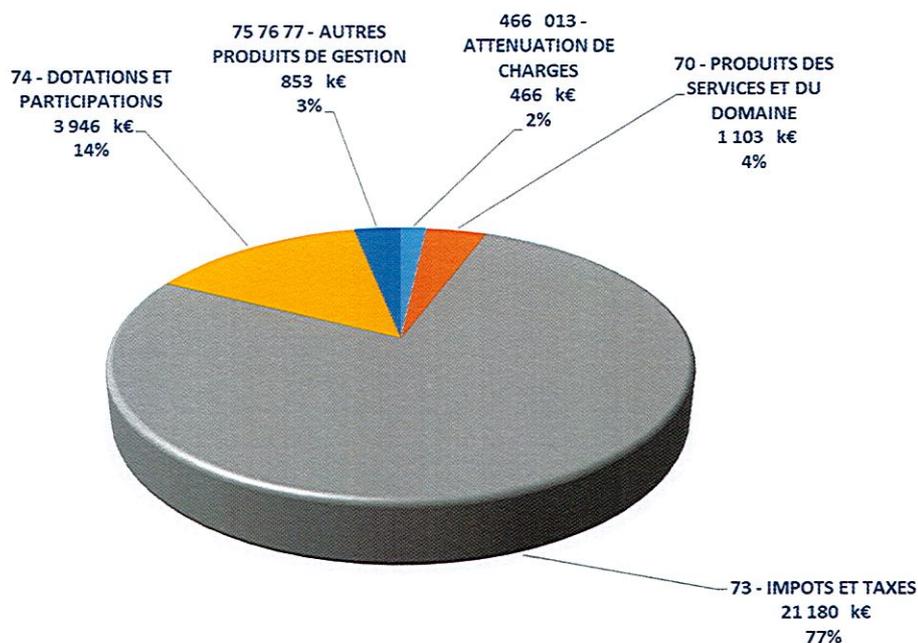
### A. Répartition des recettes de fonctionnement par chapitre

RECETTES - SECTION DE FONCTIONNEMENT	BUDGET PRIMITIF 2021	BUDGET PRIMITIF 2022	CHAPITRE
	27 425 400	27 548 000	
Produits des services et du domaine	1 247 500	1 102 500	70
Impôts et taxes	21 289 400	21 180 400	73
Dotations, subventions et participations	3 746 000	3 946 000	74
Autres produits de gestion	676 000	852 600	75/76/77
Atténuation de charges	466 500	466 500	013

### B. Détail des recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement affichent un montant de **27 548 000 euros**.

*Graphique de répartition des recettes réelles de fonctionnement par chapitre :*



**Chapitre 70 : Produits des services et du domaine : 1 102 500 euros**

Les produits des services et du domaine comportent les recettes suivantes :

- Produits des concessions cimetièrre : 10 000 euros
- Inscriptions centre d'accueil maternel : 13 000 euros
- Inscriptions centre de loisirs post scolaire : 200 000 euros
- Inscriptions restauration scolaire : 400 000 euros
- Redevance mise à disposition cuisine salle des fêtes : 40 000 euros
- Inscriptions sport et vacances : 11 000 euros
- Inscriptions centre de loisirs sans hébergement : 180 000 euros
- Inscriptions centre socio-culturel : 20 000 euros
- Régie publicité d'Infograff : 35 000 euros
- Redevance d'occupation du domaine public – Site la Gravière : 170 000 euros dont 135 000 euros au titre de la redevance fixe
- Produits divers : 23 500 euros

**Chapitre 73 : Impôts et taxes : 21 180 400 euros***Détail :*

- Impôts directs locaux : 13 640 000 euros

La nouvelle composition du panier fiscal des communes est entrée en application en 2021.

Ce qui a changé à compter de 2021 :

A partir de 2021, le produit de la TH des foyers restants a été affecté directement à l'Etat. Cette disparition du produit fiscal a été compensée, pour les communes, par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) perçue sur leur territoire.

Pour les communes, le montant de TFPB départementale transféré en compensation n'est pas automatiquement égal au montant de TH perdu. Afin de neutraliser ces écarts, un coefficient correcteur a été mis en place.

Compensation financière de la Ville liée à l'application du coefficient correcteur en 2021 : 1 162 907 €

A noter que cette réforme de suppression de la TH ne concerne pas les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Le taux de taxe d'habitation est dorénavant figé au taux voté au titre de l'année 2019 lors du Conseil Municipal du 7 mars 2019, soit 17,03 %.

<b>Numéro</b>	<b>DL211209-KK01</b>	14/26
<b>Matière</b>	7.1. Finances locales - Décisions budgétaires	

Le taux de référence 2021 de la TFPB communal correspond désormais à la somme du taux communal (14,91%) et du taux départemental 2020 (13,17%) soit 28,08%.

Le budget primitif est établi sans augmentation des taux d'imposition.

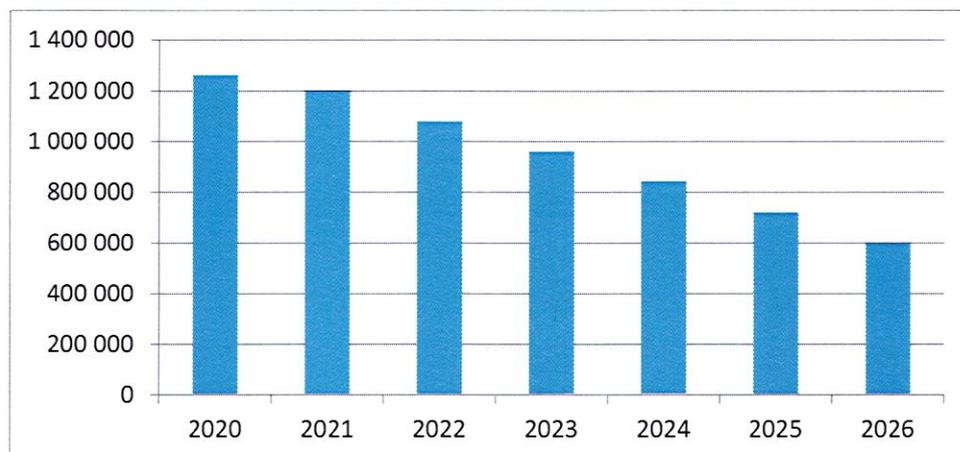
- Attribution de compensation : 5 272 500 euros
- Dotation de solidarité communautaire : 426 000 euros
- Taxe additionnelle aux droits de mutation : 966 000 euros
- Taxe sur l'électricité : 498 000 euros
- Taxe locale sur la publicité extérieure : 120 000 euros
- Taxe sur les pylônes électriques : 68 000 euros
- Droits de place : 89 000 euros
- Redevances relatives aux baux emphytéotiques : 98 000 euros
- Divers : 2 900 euros

***Chapitre 74 : Dotations, subventions et participations : 3 946 000 euros***

Les éléments de ce chapitre sont :

- Dotation forfaitaire : 1 038 000 euros

*Prévision d'évolution de la dotation forfaitaire sur le mandat :*



- Allocations compensatrices : taxe d'habitation / taxes foncières / dotation unique fiscalité professionnelle : 778 000 euros
- Dotation de solidarité urbaine : 360 000 euros
- Mécénats culturels : 30 000 euros
- Participation du conseil départemental dans le domaine de la culture : 29 100 euros

- Participation conseil départemental - centre socio-culturel (CSC) : 53 800 euros
- Subvention CAF dans le cadre du contrat enfance jeunesse (CEJ) : 1 123 000 euros
  - Dont :*
  - CLSH : 130 000 euros
  - Périscolaire : 213 000 euros
  - Petite enfance : 580 000 euros
  - Sport et vacances : 5 000 euros
  - Remboursement sur rémunérations de divers postes (Centre socio-culturel, coordinatrice petite enfance, coordinateur jeunesse, poste relais des assistantes maternelles et poste lieu d'accueil parents enfants) : 85 000 euros
  - Centre socio-culturel : 110 000 euros
- Subvention CAF dans la cadre de la prestation de service ordinaire (PSO) : 391 500 euros
  - Détail par activités :*
  - Centre de loisirs : 90 000 euros
  - Périscolaire : 190 000 euros
  - Petite enfance : 51 500 euros
  - Centre socio-culturel : 60 000 euros
- Participation CTS espaces verts du Tram : 8 000 euros
- Subventions Eurométropole - Culture : 69 500 euros
- Produits divers : 65 100 euros

***Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante : 646 800 euros***

Ce chapitre comprend les loyers, les locations diverses, la refacturation des charges de la médiathèque à l'Eurométropole et la refacturation de charges à la société publique locale L'illiade pour un montant de 340 000 euros.

***Chapitre 76 : Produits financiers : 3 800 euros***

Dividendes Electricité de Strasbourg Réseaux et SACICAP-Alsace Société Anonyme Coopérative d'Intérêt Collectif pour l'Accession à la Propriété.

***Chapitre 77 : Produits exceptionnels : 202 000 euros***

Ce chapitre comptabilise une enveloppe à hauteur de 200 000 euros en prévision de la clôture de l'opération « Bons d'achats aidés ». Les indemnités de sinistres ainsi que les mandats annulés sur exercices antérieurs concernent ce chapitre également.

<b>Numéro</b>	<b>DL211209-KK01</b>	
<b>Matière</b>	7.1. Finances locales - Décisions budgétaires	16/26

***Chapitre 013 : Atténuation de charges : 466 500 euros***

Ce chapitre se compose essentiellement des remboursements sur rémunérations et de la participation des agents au titre des chèques restaurant.

Au vu des dépenses et des recettes de la section de fonctionnement, la Ville dégage un autofinancement prévisionnel au profit de la section d'investissement de 2 476 310 euros. Il s'agit des ressources correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune.

Après déduction du remboursement de la dette à hauteur de 1 480 000 euros, le budget primitif 2022 affiche une épargne disponible de 996 310 euros pouvant être affectée au financement de la section d'investissement.

<b>Numéro</b>	<b>DL211209-KK01</b>	17/26
<b>Matière</b>	7.1. Finances locales - Décisions budgétaires	

### III) EPARGNE DISPONIBLE 2022

Calcul de l'épargne disponible 2022 et son évolution par rapport au budget primitif 2021 :

	BP 2021	BP 2022	Variation annuelle moyenne ou montant moyen sur la période
<b>ÉQUILIBRES FINANCIERS</b>			
RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	27 425 400 €	27 548 000 €	0,45 %
RECETTES DE GESTION (hors R76, R77 & 78)	27 419 400 €	27 342 200 €	-0,28 %
<i>dont dotations &amp; participations (R74)</i>	3 746 000 €	3 946 000 €	5,34 %
<i>dont fiscalité directe locale (R731)</i>	13 934 000 €	13 640 000 €	-2,11 %
<b>DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	24 560 060 €	25 071 690 €	2,08 %
DÉPENSES DE GESTION (hors D66, D67 & D68)	24 066 960 €	24 648 590 €	2,42 %
<i>dont dépenses de personnel (D012)</i>	13 210 000 €	14 442 500 €	9,33 %
<b>ÉPARGNE DE GESTION</b>	3 352 440 €	2 693 610 €	-19,65 %
<i>Frais financiers</i>	425 000 €	370 000 €	-12,94 %
<i>Solde financiers et exceptionnels</i>	-62 100 €	152 700 €	ns
<b>ÉPARGNE BRUTE (CAF)</b>	2 865 340 €	2 476 310 €	-13,58 %
<b>CAF COMPTABLE (y.c. travaux en régie)</b>	2 865 340 €	2 476 310 €	-13,58 %
<b>Amortissement du capital de la dette</b>	1 441 000 €	1 480 000 €	2,71 %
<b>ÉPARGNE NETTE (CAF NETTE)</b>	1 424 340 €	996 310 €	-30,05 %
<b>CAF NETTE COMPTABLE (y.c. travaux en régie)</b>	1 424 340 €	996 310 €	-30,05 %

<b>Numéro</b>	<b>DL211209-KK01</b>	18/26
<b>Matière</b>	7.1. Finances locales - Décisions budgétaires	

## **PRESENTATION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

### **I) DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Les dépenses d'investissement 2022 s'élèvent à 12 460 000 euros dont 12 260 000 euros de dépenses réelles d'investissement.

#### **A. Répartition des dépenses réelles d'investissement par chapitre**

<b>REMBOURSEMENT D'EMPRUNT ET DETTES ASSIMILEES</b>	<b>1 482 500</b>
<b>AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>31 800</b>
<b>TAXE D'AMENAGEMENT</b>	<b>12 000</b>
<b>SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES</b>	<b>200 300</b>
<b>OPERATIONS PLURIA NNUELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>6 769 800</b>
ECOLE ELEMENTAIRE LIBERMANN	4 398 000
HALL DES SPORTS	1 000 000
MAISON DE LA JEUNESSE ET DES ASSOCIATIONS	1 000 000
HOTEL DE POLICE	290 000
FORUM	50 000
SKATE PARK	31 800
<b>ETUDES HORS OPERA TIONS PLURIA NNUELLES, LOGICIELS ...</b>	<b>450 400</b>
<b>ACQUISITION DE DIVERS EQUIPEMENTS (Mobilier, Réserves foncières, matériel techniques ...)</b>	<b>1 282 200</b>
<b>TRAVAUX HORS OPERA TIONS PLURIA NNUELLES</b>	<b>2 031 000</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>12 260 000</b>

<b>Numéro</b>	<b>DL211209-KK01</b>	19/26
<b>Matière</b>	7.1. Finances locales - Décisions budgétaires	

## **B. Détail du programme pluriannuel d'investissement**

Le budget 2022 est l'occasion pour la Ville d'Illkirch-Graffenstaden d'actualiser son programme pluriannuel d'investissement permettant un suivi précis des opérations d'investissement et de leurs prévisions de décaissement sur la période du mandat.

Voici le détail des opérations concernées pour un montant global sur le mandat 2020-2026 de 41,5 M€, hors dépenses réalisées avant 2020.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Total 2020_2026
<i>Montants en TTC</i>								
	1 268 633 €	3 055 298 €	8 029 400 €	11 859 413 €	6 800 000 €	6 086 000 €	4 400 000 €	41 498 744 €
Ecole élémentaire Libermann	1 248 633 €	2 526 298 €	4 398 000 €	3 709 413 €				11 882 344 €
Hall des sports	11 000 €	150 000 €	1 000 000 €	4 000 000 €	3 500 000 €	3 336 000 €	3 800 000 €	15 797 000 €
Skate Park		50 000 €	450 000 €					500 000 €
Terrains de basket Lycée Hotelier (LTH)			130 000 €					130 000 €
Extension EM Plaine		50 000 €	711 400 €					761 400 €
Hôtel de police		226 000 €	290 000 €					516 000 €
Maison de l'enfance	2 000 €	25 000 €					300 000 €	327 000 €
Maison de la jeunesse et des associations			1 000 000 €	1 500 000 €	1 500 000 €	1 400 000 €		5 400 000 €
Vestiaires, tribunes Schweitzer	7 000 €				750 000 €	750 000 €	300 000 €	1 807 000 €
Marché couvert				700 000 €	800 000 €			1 500 000 €
Terrain CRIG				1 200 000 €				1 200 000 €
Stade de la Schlossmatt						100 000 €		100 000 €
Forum			50 000 €	750 000 €				800 000 €
Ferme urbaine		28 000 €			250 000 €	500 000 €		778 000,00

A noter que les projets « terrains de basket Lycée hôtelier » et « Extension EM Plaine » n'ont pas donné lieu à la création d'opération budgétaire. Aussi, les crédits budgétaires correspondants sont inscrits au niveau des chapitres globalisés présentés au point C. Détail des chapitres globalisés.

L'enveloppe affectée au projet Skate Park inclut l'inscription budgétaire 2022 ainsi que le report d'investissement 2021 sur 2022.

Enfin, conformément à la délibération du Conseil Municipal du 15 novembre 2018, le programme pluriannuel d'investissement de la Ville d'Illkirch-Graffenstaden comporte une autorisation de programme pour l'opération 201402 « Construction de l'école élémentaire Libermann ».

<b>Numéro</b>	<b>DL211209-KK01</b>	
<b>Matière</b>	7.1. Finances locales - Décisions budgétaires	20/26

Cette autorisation de programme d'un montant de 12 223 000 euros fait l'objet d'un crédit de paiement 2022 à hauteur de 4 398 000 euros.

Pour rappel, les autorisations de programme (AP) sont définies comme la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour le financement des investissements.

Les crédits de paiement (CP), par leur insertion successive aux budgets primitifs de la Ville, constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice budgétaire pour assurer la couverture des engagements contractés dans le cadre des AP correspondantes.

L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls CP.

### **C. Détail des chapitres globalisés**

#### ***Chapitre 21 : Acquisition de matériel et mobilier : 2 127 260 euros***

- Compte 2111 : Terrains nus : 36 500 euros
- Compte 2116 : Aménagement cimetière : 16 000 euros
- Compte 2121 : Plantations d'arbres et d'arbustes : 7 000 euros
- Compte 2128 : Autres agencements et aménagements : 103 000 euros

Dont :

Aménagement aire de jeux : 65 000 euros

Aménagement d'un jardin du souvenir au cimetière central : 20 000 euros

Forage de puits au niveau des jardins familiaux : 18 000 euros

- Compte 21538 : Autres réseaux : 5 000 euros
- Compte 2158 : Matériel et installations techniques : 409 270 euros

Dont :

Mobilier urbain et abris vélos : 30 000 euros

Matériel lié à la démarche « développement durable » dont ruches urbaines, composteurs, outils de lutte contre les nuisibles : 15 000 euros

Matériel et outillage techniques pour l'entretien des bâtiments : 35 000 euros

Mise en conformité électrique, outillage, parafoudre - service électricité : 40 000 euros

Eclairage de sécurité pour manifestation : 8 000 euros

Passage en LED de l'éclairage vétuste – Tennis : 29 000 euros

Tableau électrique basse tension cuisine et salle verte au complexe Lixenbuhl : 23 500 euros

Matériel et outillage techniques pour les espaces verts, outillage et tracteur de déneigement : 62 000 euros

Matériel gymnases : 74 000 euros

Contrôle d'accès et autolaveuse au Gymnase Messmer : 29 000 euros

Matériel et outillage techniques sécurité : 25 000 euros

Matériel service Parc automobiles : 17 470 euros

Matériel service manifestation : 15 000 euros

Matériel écoles : 4 300 euros

Divers : 2 000 euros

- Compte 2168 : Archives, collections et œuvres d'art : 3 500 euros
- Compte 2181 : Installations générales et agencements informatiques et téléphoniques : 30 000 euros
- Compte 2182 : Matériel de transport : 138 000 euros
- Compte 2183 : Matériel de bureau et matériel informatique pour 344 500 euros dont mise en place du réseau de vidéoprotection à hauteur de 160 000 euros
- Compte 2184 : Mobilier : 82 400 euros
- Compte 2185 : Cheptel : 500 euros
- Compte 2188 : Autres immobilisations corporelles : 106 530 euros

Dont :

Matériel dans les écoles : 47 790 euros dont 3 vélos cargos à 13 400 euros l'unité

Matériel Police municipale : 6 000 euros

Instruments de musique : 8 800 euros

Matériel Parc Friedel : 7 000 euros

Matériel fleurissement : 2 000 euros

Equipements ludiques pour les aires de jeux : 5 000 euros

Matériel service manifestation : 25 000 euros

Matériel centre socio-culturel : 2 000 euros

Divers : 2 940 euros

***Chapitre 23 : Travaux (hors opérations) : 904 000 euros***

- Compte 2312 : Travaux terrains : 315 000 euros

Dont :

Travaux d'aménagement urbain et pose de mobilier urbain : 22 000 euros

Installation pare ballons école élémentaire du Centre : 8 000 euros

Couverture travée pneus services techniques : 5 000 euros

Travaux cours école maternelle de l'Orme : 15 000 euros

Travaux terrain de renaturation : 5 000 euros

<b>Numéro</b>	<b>DL211209-KK01</b>	22/26
<b>Matière</b>	7.1. Finances locales - Décisions budgétaires	

Travaux d'enrobés – Eclairage public : 10 000 euros

Travaux de végétalisation des cours d'écoles : Phase 2 Aménagement Lixenbuhl : 250 000 euros

Compte 2313 : Immobilisations en cours - Travaux : 1 467 000 euros

Dont :

Travaux de rénovation énergétique des bâtiments : 500 000 euros

Travaux aménagements espaces verts : 20 000 euros

Travaux d'entretien des bâtiments : 143 000 euros

Programme pluriannuel d'investissement - Extension et rénovation école maternelle de la Plaine : 678 000 euros (coût total : 711 400 euros)

Programme pluriannuel d'investissement : Travaux terrain de basket Lycée hôtelier : 108 000 euros (coût total 130 000 euros)

Divers : 18 000 euros

- Compte 2315 : Travaux d'installation matériel technique : 249 000 euros

Dont 200 000 euros affectés à l'éclairage public intelligent

### ***Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles (hors opérations) : 450 400 euros***

- Compte 2031 : Frais d'études : 245 400 euros

- Compte 2051 : Logiciels et licences : 180 000 euros

- Compte 2033 : Frais d'insertion marchés publics : 25 000 euros

### ***Chapitre 204 : Subventions d'équipement versées à des tiers : 200 300 euros***

Les principales inscriptions budgétaires 2022 sont les suivantes :

- Subventions d'équipement à destination des associations : 60 000 euros

- Subventions d'équipement – domaine sportif : 10 000 euros

- Subvention d'équipement patrimoine culturel : 30 000 euros

- Subventions d'équipement – personnes de droit privé dans le domaine de l'aménagement urbain : 31 000 euros

- Primes d'équipement assistant(e)s maternel(le)s : 22 500 euros

- Primes d'équipement personnes de droit privé dans le domaine de l'environnement dont primes vélo à assistance électrique, développement durable : 25 000 euros

- Poursuite de l'interconnexion des bâtiments de la Ville à la fibre : 20 000 euros

- Divers : 1 800 euros

***Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées : 1 482 500 euros***

- Compte 165 : Remboursement de cautions pour les jardins familiaux : 2 500 euros
- Compte 1641 : Remboursement du capital de la dette : 1 480 000 euros

***Chapitre 10 : Taxe d'aménagement : 12 000 euros***

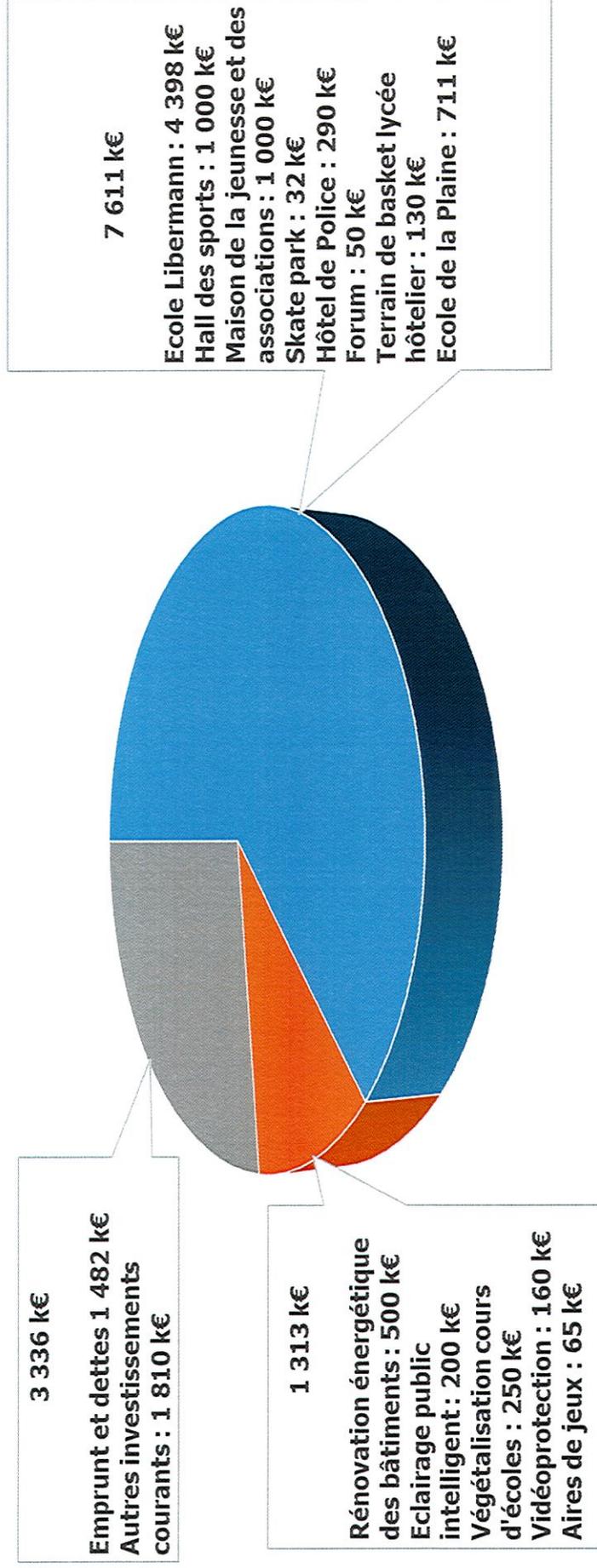
***Chapitre 27 : Autres immobilisations financières : 31 800 euros***

Cette enveloppe budgétaire prévisionnelle correspond au poste « Dépôt et cautionnement versés » pour 9 000 euros et au poste paiement échelonné suite à cession pour 22 800 euros.

<b>Numéro</b>	<b>DL211209-KK01</b>	24/26
<b>Matière</b>	7.1. Finances locales - Décisions budgétaires	

Vue d'ensemble des dépenses réelles d'investissement d'un montant de 12 260 000 euros :

■ Programme pluriannuel d'investissement   ■ Thématiques   ■ Autres dépenses d'investissement



<b>Numéro</b>	<b>DL211209-KK01</b>	25/26
<b>Matière</b>	7.1. Finances locales - Décisions budgétaires	

## **D. Dépenses d'ordre d'investissement**

Cette inscription d'un montant de 200 000 euros est affectée au traitement des avances forfaitaires au niveau des projets d'investissement. Elle trouve sa contrepartie en recettes d'ordre d'investissement.

## **II) RECETTES D'INVESTISSEMENT**

**Les recettes d'investissement s'élèvent à 12 460 000 euros dont 9 783 690 euros de recettes réelles et 2 676 310 euros de recettes d'ordre.**

### **A. Détail des recettes réelles d'investissement**

***Chapitre 16 : Dépôts et cautionnements reçus – Jardins familiaux : 2 200 euros***

***Chapitre 16 : Emprunt d'équilibre : 7 383 290 euros***

***Chapitre 10 : Apports, dotations et réserves : 800 000 euros***

***Chapitre 13 : Subventions d'investissement reçues : 867 200 euros***

Détail :

- Opération Ecole élémentaire Libermann : 651 425 euros
  - Dont :*
    - Caisse d'allocations familiales : 165 800 euros (subvention totale : 331 688 euros)
    - Conseil Régional : 27 625 euros (subvention totale : 110 500 euros)
    - Etat Dotation au soutien à l'investissement local : 138 000 euros (subvention totale : 690 633 euros)
    - Collectivité européenne d'Alsace : 320 000 euros (subvention totale : 987 020 euros)
- Crèche l'Ill aux enfants : 208 775 euros
  - Dont :*
    - Caisse d'allocations familiales : 151 200 euros (subvention totale : 151 200 euros)
    - Etat Dotation au soutien à l'investissement local : 57 575 euros (subvention totale : 82 250 euros)
- Mise aux normes et sécurisation des équipements publics : 7 000 euros

<b>Numéro</b>	<b>DL211209-KK01</b>	26/26
<b>Matière</b>	7.1. Finances locales - Décisions budgétaires	

***Chapitre 27 : Autres immobilisations financières : 350 000 euros***

Il s'agit du solde du produit de cession de la vente d'un immeuble situé route du Neuhof.  
(Pour rappel, le prix de vente s'élevait à 700 000 euros dont 350 000 euros encaissés par la Ville à la signature de l'acte de cession en 2021.)

***Chapitre 024 : Produits de cessions d'immobilisations : 381 000 euros***

Cette inscription correspond aux deux cessions suivantes :

- Cession à l'Eurométropole de Strasbourg de parcelles communales situées dans l'emprise du projet de création d'un cimetière chemin des Ondines : 353 636 euros
- Cession des parcelles communales cadastrées rue des Bonnes Gens : 28 466 euros

**B. Détail des recettes d'ordre d'investissement**

***Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transferts entre sections : 2 250 000 euros***

Ce montant correspond à la contrepartie des écritures de dotations aux amortissements en dépenses d'ordre de la section de fonctionnement.

***Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement : 226 310 euros***

***Chapitre 041 : Opérations patrimoniales : 200 000 euros***

Cette inscription est affectée au traitement des avances forfaitaires au niveau des projets d'investissement.

En résumé, la section de fonctionnement est établie sur un scénario ne prévoyant pas d'augmentation des taux d'imposition. Elle dégagera toutefois un autofinancement prévisionnel dégagé au profit de la section d'investissement de 2 476 310 euros.

En se projetant sur la période 2021-2026, le montant d'équipement prévisionnel s'élèverait à 49,2 millions d'euros (cf tableau précédent). Au vu des hypothèses retenues en matière d'évolution des dépenses et des recettes de fonctionnement, la Ville d'Illkirch-Graffenstaden prévoit un recours à emprunt maîtrisé portant l'encours prévisionnel de la dette par habitant au 01/01/2026 à 424 euros (515 euros au 31/12/2026) par rapport à une moyenne nationale de communes de 20 000 à 50 000 habitants de 1 011 euros.